

## COMMUNE DE LONGEVES

### Convocation du 28/03/2024

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le jeudi 4 avril 2024 à 20 h30.

### Ordre du jour :

- Approbation des comptes de gestion 2023
- Approbation des comptes administratifs 2023
- Affectation des résultats
- Vote des taux d'imposition 2024
- Vote des budgets primitifs 2024
- Sortie d'inventaire du camion Hyundai
- Devis UNIMA schéma hydraulique
- Devis marquage au sol
- Devis voirie communale
- Questions diverses

Le Maire,

### SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Affiché le 09/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LECORGNE, maire.

Etaient présents : M. BERTHELOT Philippe, M. CODOGNET Jean-Gaël, Mme DUBOSQ Cindy, Mme FERRON Sylvie, M. FERRET Bruno, M. GRENTHE Xavier, M. LECORGNE Dominique, Mme LÉGER Jacqueline, Mme ORDRONNEAU Oihana, M. MEMON Stéphane, M. REDON Lionel, Mme RIBAGER Marie-Aude.

Absent : M. SARRAZIN Florian.

Excusés : Mme GONIN Caroline.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme DUBOSQ Cindy.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **Délibération n° 1.A-CG2024**

##### **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023, COMMUNE**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **Délibération n° 1.B- CGLC2024**

##### **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 LOCAL COMMERCIAL**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2023 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**Arrivée de Mme RIBAGER Marie-Aude à 20h45.**

**Délibération n° 2.A- CA2023 et CA2023DEL  
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, 2023 COMMUNE**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. CODOGNET Jean-Gaël, M. Dominique LECORGNE s'étant retiré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 à l'unanimité des membres présents, et arrête ainsi les comptes qui attestent sa concordance avec le compte de gestion du trésorier :

<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Prévu	596 640,00	Prévu	596 640,00
Réalisé	525 012,62	Réalisé	468 277,93
Reste à réaliser	0,00	Reste à réaliser	0,00

<b>Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Prévu	1 115 338,94	Prévu	1 115 338,94
Réalisé :	689 865,15	Réalisé	1 171 857,18
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>	
Investissement	-56 734,69
Fonctionnement	481 992,03
Résultat global	425 257,34

**Délibération n°2.B- CALC2023 et CALC2023DEL  
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023, LOCAL COMMERCIAL**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. CODOGNET Jean-Gaël, M. Dominique LECORGNE s'étant retiré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 à l'unanimité de ses membres présents, et arrête ainsi les comptes qui attestent sa concordance avec le compte de gestion du trésorier :

<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Prévu	55 690,02	Prévu	55 690,02
Réalisé	34 565,77	Réalisé	25 804,07
Reste à réaliser	0,00	Reste à réaliser	0,00

<b>Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Prévu	16 958,17	Prévu	16 958,17
Réalisé :	0,00	Réalisé	17 031,73
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement	-8 761,70
Fonctionnement	17 031,73
Résultat global	8 270,03

### Délibération n° 3.A- AR2023

#### AFFECTATION DES RESULTATS 2023, COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LECORGNE Dominique, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	167 055,36
- un excédent reporté de :	314 936,67
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	481 992,03
- un déficit d'investissement de :	56 734,69
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	56 734,69

DÉCIDE d'affecter à l'unanimité de ses membres présents, le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT</b>	<b>481 992,03</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>56 734,69</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>425 257,34</b>

---

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 56 734,69**

### Délibération n° 3.B.- ARLC2023

#### AFFECTATION DES RESULTATS 2023 LOCAL COMMERCIAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LECORGNE Dominique, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	4 470,80
- un excédent reporté de :	12 559,93
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	17 031,73
- un excédent d'investissement de :	8 761,70
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	8 761,70

DÉCIDE d'affecter à l'unanimité de ses membres présents, le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT</b>	<b>17 031,73</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>8 761,70</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>8 270,03</b>

---

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 8 761,70**

### Délibération n° 4.- TAUX2024

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, fixe les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Libellés	Bases notifiées 2024	TAUX VOTES	Produit voté
Taxe d'habitation (TH)	47 900 €	<b>13,20 %</b>	6 323 €
Foncier bâti (TFB)	970 100 €	<b>40,90 %*</b>	396 771 €
Foncier non bâti (TFNB)	71 100 €	<b>54,73 %</b>	38 913 €
<b>TOTAL</b>			<b>442 007 €</b>

\*Le taux de référence de la TFB de **40,90 %** est fixé ainsi : taux communal 19,40 % + le taux départemental 21,50%.

### **Délibération n° 5.A- BP2024 et BP2024DEL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024, COMMUNE**

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2024. Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

#### Investissement

Dépenses : 482 099,39

Recettes : 482 099,39

#### Fonctionnement

Dépenses : 1 266 391,34

Recettes : 1 266 391,34

Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses 482 099,39 (dont 0,00 de RAR)

Recettes 482 099,39 (dont 0,00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses : 1 266 391,34 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 266 391,34 (dont 0,00 de RAR)

### **Délibération n° 5.B- BPLC2024 et BPLC2024DEL VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOCAL COMMERCIAL 2024**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget du local commercial 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

#### Investissement

Dépenses : 34 372,70

Recettes : 34 372,70

#### Fonctionnement

Dépenses : 13 901,03

Recettes : 13 901,03

Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses 34 372,70 (dont 0,00 de RAR)

Recettes 34 372,70 (dont 0,00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses 13 901,03 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 13 901,03 (dont 0,00 de RAR)

### **Délibération n°6.- CM04042024A SORTIE D'INVENTAIRE DU CAMION HYUNDAI**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un camion HYUNDAI a été acquis par la commune auprès de l'établissement LAVIOLLETTE FINANCEMENT (Aunis Utilitaires) pour un montant de 11 532,67 € TTC. Ce camion est repris par l'entreprise PNEUMATIC SERVICES de Marans pour un montant de 500€.

Ce camion est inscrit à l'inventaire de la commune sous la référence 2011-02. Suite à cette reprise, il est nécessaire de le sortir de l'inventaire de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents autorise la sortie d'inventaire du camion pour un montant de 500€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **Délibération n°7.- CM040420243B**

##### **DEVIS UNIMA SCHÉMA HYDRAULIQUE**

Monsieur le Maire présente la proposition de l'UNIMA pour l'étude hydraulique des ruissellements du bassin versant fief de la Cure « Étude de faisabilité des aménagements ». Cette étude fait suite aux pluies intenses qui ont eu lieu sur la Commune.

L'objectif de cette étude est de :

- Réaliser un état des lieux des ouvrages et du fonctionnement des écoulements,
- Établir un diagnostic des zones sensibles aux inondations,
- Évaluer la faisabilité des solutions d'aménagements permettant de réduire les écoulements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal approuve le devis de L'UNIMA pour un montant de 12 451,60€ TTC.

#### **Délibération n°8.- CM04042024C01 et CM04042024C02**

##### **DEVIS MARQUAGE AU SOL**

Monsieur le Maire présente la proposition de circulation de la Jachère, ainsi qu'un aménagement. Un devis a été reçu du Syndicat Départemental de la Voirie pour un montant de 1752,90 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 5 abstentions, accepte la proposition du Syndicat Départementale de la Voirie d'un montant de 1 752,90 €.

Monsieur le Maire expose les devis établis par le Syndicat Départemental de la Voirie :

- rue de la Fabrique et rue du Fief Jolly : mise en place de panneaux pour un montant de 731,42 €.
- route de la Joliette/chemin du Poteau, rue du Fief Jolly, route de Rouzille, rue de la fabrique, rue des Mésanges, rue des grands Champs, rue des Hirondelles, rue de l'allée Verte : marquage au sol pour un montant de 3 807,49 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les deux devis du Syndicat Départemental de la Voirie pour un montant total de 4 538,91€ TTC.

##### **DEVIS VOIRIE COMMUNALE**

Cette délibération est reportée ultérieurement. Des devis complémentaires sont demandés

##### **QUESTIONS DIVERSES**

- Galette du 1<sup>er</sup> Mai
- Planning des élections Européennes
- Demande d'acquisition d'une partie d'une parcelle d'un terrain communal : refus du Conseil Municipal
- Contrat EDF Collectivités : signé le 28 mars 2024 jusqu'au 31 décembre 2026 (groupe scolaire et la salle de spectacle L'Envol)
- Aménagement de la parcelle 2AU
- 14 juillet 2024
- Spectacle de la Compagnie PYRAMID : Invite-Moi le 26/04/2024 modification du tarif -12ans en - 15ans. Accord du Conseil Municipal. Une délibération sera prise prochainement

Ne restant rien à l'ordre du jour, le président clôt la séance. La séance est levée à 23h06.